

14ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 34210 | De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique >enseignement supérieur | Tête d'analyse >médecine universitaire | Analyse > médecine générale. enseignants. nomination. |
| Question publiée au JO le : 30/07/2013 Réponse publiée au JO le : 22/10/2013 page : 11103 | | |

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une revendication de l'ISNAR-IMG (Intersyndicale nationale autonome et représentative des internes de médecine générale). La médecine générale est une spécialité depuis 2004, elle se doit d'avoir enfin une filière universitaire à part entière. Aujourd'hui, c'est la seule spécialité qui ne nomme pas ses enseignants. En effet, ils le sont par la sous-section 53-01 du conseil national des universités (CNU) où ne siège aucun médecin généraliste. La création au CNU de la sous-section 53-03, dédiée à la médecine générale, paraît indispensable à l'indépendance de cette spécialité. Il lui demande son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La filière de médecine générale, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cela a encore été souligné récemment lors de la présentation par la ministre de la stratégie nationale de santé. Pour la première fois, en 2013 deux membres de la discipline de médecine générale, un professeur et un maître de conférences, ont participé à titre d'experts à l'examen des dossiers des candidats et ceci en accord avec le président de jury, dans l'attente d'une très prochaine représentation au sein même du conseil national des universités (CNU).